

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON, GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Convocation et affichage : 23/03/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet: APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 ET DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur les budgets primitifs 2023, principal et eau et assainissement, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces budgets.

Le Conseil, à l'unanimité,

■ **Approuve le Budget Principal 2023 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : **342 395 € en dépenses et en recettes**
- Section d'investissement : **553 495 € en dépenses et en recettes**

■ **Approuve le Budget Eau et assainissement 2023 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : **68 749 € en dépenses et en recettes**
- Section d'investissement : **133 045 € en dépenses et en recettes**

■ **décide pour le budget principal, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 04 avril 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS